



Prix cantonal du développement durable

décerné à :
l'entreprise Demonsant

pour :
la création d'un système «ecopotable» destiné aux fontaines publiques et
garantissant une eau de qualité optimale sans écoulement continu

PRIX 2011 L'ENTREPRISE DEMONSANT

Pour le jury du concours



Boris Calame
Président



POST TENEBRAS LUX

Pour le département des
affaires régionales,
de l'économie et de la santé



Pierre-François Unger
Conseiller d'Etat